



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 78688

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des associations de lutte contre le sida en raison de la baisse de leurs ressources. En effet, dans le cadre du transfert des compétences des groupements régionaux de santé publique (GRSP) aux agences régionales de santé (ARS), le financement des associations de lutte contre le sida serait fortement diminué à travers la baisse des aides aux délégations départementales ou régionales. La réduction notable de ces subventions, si elle était confirmée, fragiliserait très sérieusement les associations concernées, les contraignant à réduire leurs activités, tant dans le domaine de la prévention que de l'aide et l'accompagnement des personnes séropositives ou de leurs familles. Cela serait en totale contradiction avec les recommandations de la Cour des comptes qui, dans son rapport annuel, rappelait « qu'il appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du VIH. L'ignorance de leur état de séropositivité par plusieurs dizaines de milliers de personnes, la propagation de l'épidémie qui en résulte, le coût élevé des traitements pour l'assurance maladie et leur caractère pénible pour les patients militent pour une politique plus active en ces deux domaines ». La Cour préconise également « d'améliorer la connaissance par le ministère de la santé des actions de prévention et d'accompagnement subventionnées au niveau local par les groupements régionaux de santé publique, dont les missions seront reprises en 2010 par les agences régionales de santé ». Alors même que l'épidémie est toujours active, que le nombre de personnes atteintes augmente chaque année, un désengagement de l'État serait inacceptable. Face à ce véritable enjeu de santé publique, elle lui demande les montants alloués en 2010 à la lutte contre le sida dans chaque région et quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir aux associations les moyens de poursuivre leurs actions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78688

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5464

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)